

Comment remplir le formulaire "Inscription pour les élections"?

Annexe 1: le formulaire d'inscription (FR)

ELECTIONS LEGISLATIVES FEDERALES
Inscription en tant qu'électeur pour l'élection des Chambres législatives fédérales

Numéro d'identification du Registre national

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse (rue, n°, boîte, code postal, commune, pays): _____

Vous êtes inscrit sur la liste d'électeurs (art. 180, alinéa 2, 1°, 2° ou 3° du Code électoral):

la commune belge de (commune belge où vous étiez inscrit en dernier lieu sur les registres de population)

à défaut, la commune belge de (commune belge où vous êtes né)

à défaut, la commune belge de (commune belge dans laquelle un de vos parents est inscrit ou a été inscrit en dernier lieu dans les registres de population) (choisissez une des communes)

Si tel n'est pas le cas, vous êtes inscrit sur la liste d'électeurs de (art. 180, alinéa 2, 4° du Code électoral.):

la commune belge ou un parent jusqu'au troisième degré est ou était dernièrement inscrit dans le registre de population ou la commune belge où un ascendant est né ou était dernièrement inscrit dans le registre de population, soit la commune de : Ce lien de parenté doit être attesté par toute voie de droit.

Je souhaite émettre mon vote de la façon suivante (un choix possible):

personnellement en Belgique.

par procuration en Belgique.

personnellement dans la représentation diplomatique ou consulaire où je suis inscrit

par procuration dans la représentation diplomatique ou consulaire où je suis inscrit.

par correspondance.

Au cas où vous souhaitez voter par correspondance ou personnellement, et que votre adresse de correspondance dans votre pays de résidence diffère de l'adresse figurant ci-dessus (par exemple votre adresse postale), veuillez indiquer ci-dessous votre adresse de correspondance (votre convocation ou votre bulletin de vote sera alors expédié à cette adresse). Vous ne pouvez pas mentionner ici d'adresse en Belgique.

Adresse (rue, n°, boîte postale, code postal, commune, pays): _____

Inscrit à l'Ambassade / au Consulat (-général) de Belgique à : _____

Adresse: _____

Je déclare par la présente posséder la nationalité belge et ne pas avoir été déchu de mes droits électoraux.

Fait à: _____ Date: _____

Signature: _____

- Vous déterminez la commune belge où vous voulez être inscrits en tant qu'électeur.
 - Ceci n'est pas un choix libre;
 - C'est la dernière commune où vous étiez inscrit;
 - Au cas où vous n'avez jamais été inscrit dans une commune belge, mais vous êtes nés en Belgique, c'est alors la commune où vous êtes nés
 - N'êtes vous jamais nés en Belgique, ceci doit alors être la commune où vos parents sont inscrits ou la dernière commune où ils étaient inscrits;
 - Si ceci n'est également pas d'application, cela doit alors être une commune où vous avez un membre de votre famille (jusqu'au 3° degré). Prière dans ce cas là, de délivrer une preuve de lien de parenté.
 - Si aucun de ces cas susmentionnés n'est d'application, prière de prendre contact avec l'Ambassade.
- Vous prenez un formulaire d'inscription dans la langue de la commune que vous venez de déterminer. En cas de doute par rapport à la langue, l'Ambassade peut vous aider.
- Vous remplissez votre nom, prénom, adresse complète y compris le code postal. Votre adresse doit se trouver dans la juridiction du poste où vous êtes inscrits.
- Vous indiquez, sur quelle base vous avez choisi votre commune d'élection (voir pt. 1) et remplissez cette commune dans la case indiquée.
- Vous choisissez un des moyens de vote.
- Au cas où votre adresse de correspondance diffère de l'adresse de votre domicile, indiquez là.
- Vous indiquez auprès de quelle Ambassade vous êtes inscrits (c.à.d Moscou)
- Vous indiquez l'adresse de cette Ambassade: Ul. Malaya Molchanovka 7, 121069 Moscou
- Vous indiquez l'endroit (commune), où vous avez remplis le formulaire, datez et signez.
- Vous remettez ce formulaire (éventuellement avec une procuration) personnellement, soit par la poste, soit par fax (+7 (495) 780 03 40) soit par e-mail (moscow@dipobel.fed.be) à l'Ambassade pour le 31 janvier 2013.